



CAEV

I- Présentation et épidémiologie de la maladie

Le virus de l'arthrite encéphalite caprine (CAEV) est un lentivirus de la famille des Retroviridae, qui infecte certains globules blancs (les monocytes et les macrophages), c'est une maladie spécifique des caprins. Il peut notamment induire des mammites.

II- Symptômes et impacts

La maladie, d'évolution lente, se caractérise par l'apparition de signes tardifs. Les signes cliniques n'apparaissent que chez 30% des animaux infectés.

Manifestations du CAEV :

- **Arthrites** (maladies des « gros genoux »), l'atteinte des carpes est la plus fréquente. Les signes cliniques sont généralement observés entre 1 et 4 ans, la douleur n'est présente qu'en phase terminale.
- **Symptômes mammaires**, les formes visibles sont rares mais il n'est pas exclu de les voir survenir notamment chez les primipares.
- **Troubles nerveux** (encéphalomyélite), ces signes sont peu fréquents et surviennent pour l'essentiel chez les jeunes (2/4 mois).
Ils se traduisent par une paralysie ascendante progressive sans fièvre, évoluant jusqu'à la paralysie totale.
- **Symptômes pulmonaires**, les troubles pulmonaires sont rares.
On les rapporte chez les adultes chez lesquels ils prennent la forme d'une insuffisance respiratoire progressive.



L'impact économique est important :

- Baisse de la production laitière de l'ordre d'un tiers et de manière durable (une chèvre dont la mamelle est déséquilibrée ou qui présente un « pis de bois » ne retrouve jamais son meilleur niveau de production.
- Réformes anticipées.
- Entraves au commerce de reproducteurs.

III- Transmission

- Par voie orale (principal mode de contamination) : ingestion de colostrum ou de lait contaminé.
- Par voie mammaire : remontées dans les mamelles de gouttelettes de lait contaminées lors d'entrées d'air au moment de la traite.



- Par voie sanguine ou respiratoire (souvent dans des élevages où l'hygiène est médiocre) : contact avec un animal ou du sang infecté (blessure, aiguille...).

IV– Moyens de lutte et diagnostic

Compte tenu du nombre **important de troupeaux infectés en France**, l'objectif d'une lutte collective **ne peut pas être l'éradication du CAEV** de tous les élevages mais d'en **réduire les manifestations cliniques**.

Moyens de lutte :

- Suivi sérologique tous les 6 mois et dès l'âge de 6 mois.
- Séparation immédiate des chevreaux dès la mise bas.
- Thermisation du colostrum ou du lait (56°C pendant 1H) ou administration de colostrum ou de lait d'animaux sérologiquement négatifs.
- Réformes anticipées des animaux atteints.
- Hygiène de traite renforcée, passage des primipares en premier en salle de traite.
- Maîtrise des facteurs de risques : utilisation d'aiguilles à usage unique, contrôle de la machine à traire, taille régulière des onglons, limitation des risques de traumatismes articulaires (conditions de logement...).

Il n'existe ni traitement ni vaccin contre la maladie. Il est donc très important d'être vigilant quant aux différents vecteurs de transmissions afin de préserver la santé de son troupeau.

